



Dossier communal : 501.7

Prévèrenges, le 30 août 2017

MOTIVATION OPPOSITION / REMARQUEL'enquête publique est ouverte du 1^{er} septembre 2017 au 2 octobre 2017Compétence
(ME) Municipale Etat

Parcelle(s)	No ECA	Coordonnées
DP 31 et DP 36	--	--
Nom de la commune :	Prévèrenges	
Nature des travaux :	Réaménagement routier	
Situation :	Avenue de Croix-de-Rive	
Propriétaire(s) :	Domaine public communal	
Droit(s) distinct(s) et permanent(s) :		
Auteur(s) des plans :	<ul style="list-style-type: none">• Christe & Gyax Ingénieurs Conseils SA à Yverdon• L'atelier du Paysage Jean-Yves Le Baron Sàrl à Lausanne	

A remplir en caractères d'imprimerie, lisiblement

Motivation de : ~~OPPOSITION~~ / REMARQUE (biffer ce qui ne convient pas)

- 1) L'ilot No 4 est dans l'axe de une fenêtre de salon, l'arbre va nous priver de la lumière + vue. Je demande qu'il soit déplacé légèrement (1m) vers le sud.
- 2) L'ilot No 5 (éventuel) devrait être construit car les voitures montantes ont la facheuse habitude de beaucoup accélérer à cet endroit.
- 3) Damage que le trottoir reste toujours si étroit !

Nom : CLOTTU

Prénom : Michel

Adresse : Av. Croix-de-Rive 26

Date : 1.09.17

Signature :



Dossier communal : 501.7

Prévèrenges, le 30 août 2017

MOTIVATION OPPOSITION / REMARQUEL'enquête publique est ouverte du 1^e septembre 2017 au 2 octobre 2017Compétence
(ME) Municipale Etat

Parcelle(s)	No ECA	Coordonnées
DP 31 et DP 36	--	--
Nom de la commune :	Prévèrenges	
Nature des travaux :	Réaménagement routier	
Situation :	Avenue de Croix-de-Rive	
Propriétaire(s) :	Domaine public communal	
Drôit(s) distinct(s) et permanent(s) :		
Auteur(s) des plans :	<ul style="list-style-type: none">• Christe & Gygax Ingénieurs Conseils SA à Yverdon• L'atelier du Paysage Jean-Yves Le Baron Sàrl à Lausanne	

A remplir en caractères d'imprimerie, lisiblement

Motivation de : ^{Opposition} ~~OPPOSITION~~ / ~~REMARQUE~~ (biffer ce qui ne convient pas)

l'ilot no 2 est dans l'axe de recuit de nos voitures !
Ayant ~~demandé~~ déposé un avant projet pour agrandir nos
place de parc ecla ne sera plus réalisable selon les élucubrations
que nos avions eue à ce sujet !
Est il possible de rencontrer quelqu'un sur place S.V.P. ⚠

3) Pommage que le trottoir reste toujours si étroit !

Nom : Panchaud

Prénom : Christiane et Jean-Pierre

Adresse : Ave de Croix de Rive 8

Date : 05.09.2017

Signature :



Dossier communal : 501.7

Prévèrenges, le 30 août 2017

MOTIVATION OPPOSITION / REMARQUE

L'enquête publique est ouverte du 1^{er} septembre 2017 au 2 octobre 2017

Compétence
(ME) Municipale Etat

Parcelle(s) DP 31 et DP 36	No ECA --	Coordonnées --
Nom de la commune :	Prévèrenges	
Nature des travaux :	Réaménagement routier	
Situation :	Avenue de Croix-de-Rive	
Propriétaire(s) :	Domaine public communal	
Droit(s) distinct(s) et permanent(s) :		
Auteur(s) des plans :	<ul style="list-style-type: none"> • Christe & Gyax Ingénieurs Conseils SA à Yverdon • L'atelier du Paysage Jean-Yves Le Baron Sàrl à Lausanne 	

A remplir en caractères d'imprimerie, lisiblement

Motivation de : OPPOSITION / REMARQUE (biffer ce qui ne convient pas)

J. Paul-Robert Jayer - voir lettre ci-jointe	

Nom :

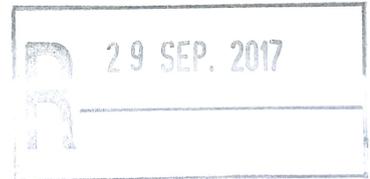
Prénom :

Adresse :

Date :

Signature :

Paul-Robert Mayor
Av. de Croix-de-Rive 13
1028 Préverenges



Commune de Préverenges
Greffé municipal
Rue de Lausanne 23
1028 Préverenges

Préverenges le 28 septembre 2017

Objet : **Opposition** au projet d'aménagement de l'avenue de Croix-de-Rive, soumis à l'enquête publique du 1^{er} septembre au 2 octobre 2017.

Madame, Messieurs,

Suite à l'examen du dossier d'enquête publique cité, je viens par la présente vous faire part de mon opposition à ce projet.

Ce courrier annule et remplace celui du 4 septembre 2017, contenant mes commentaires et questions sur le projet cité.

Durant les étés 2015 à 2017, un îlot-ralentisseur saisonnier, installé au pied du mur limite de la parcelle 896, a considérablement **facilité l'accès** sur Croix-de-Rive des résidents des n° 13, 17, 19 et 21 et réduit la probabilité d'accident. Le projet d'aménagement prévoit une nouvelle implantation de cet îlot-ralentisseur (n°3) qui aura le même impact pour l'accès des résidents des n° 17-19 et 21 qui disposent d'une bonne visibilité sur le trafic venant de la plage en direction de la route cantonale.

En revanche concernant l'accès sur Croix-de-Rive depuis le n°13, avec le mur en limite, l'implantation de l'îlot n° 3 va contraindre le trafic en direction de la RC1 à se rabattre à droite, à hauteur de l'entrée sur Croix-de-Rive, accès qui ne dispose d'aucune visibilité en raison du mur en limite de parcelle 896.

L'implantation de l'îlot n°3, telle que projetée, accroît donc considérablement la probabilité d'accident lors des fortes affluences estivales de jour comme de nuit.

Cette modification d'implantation, alors que l'expérience positive de ces trois dernières années apportait pleine satisfaction localement, est à l'origine de mon opposition au projet.

Vous reconnaissez, dans votre dossier d'enquête, la non-conformité des accès riverains qui ne respectent pas la norme de visibilité dans les carrefours à niveau en raison des haies et murs privés.

Le fait que vous considérez les visibilités de sortie de ces accès comme « *nettement améliorées grâce à la disposition des bacs qui éloignent le trafic des accès*, en plus de la modération des vitesses escomptée, motive le passage à l'opposition.

Si l'objectif de modérer les vitesses par les aménagements décrits, apparaît comme crédible, celui de sécuriser les circulations des particuliers, des cyclistes et des piétons en période estivale est totalement absent ou contradictoire avec le plan du projet.

Malheureusement ce projet n'incarne pas une réponse proportionnée à la problématique estivale et donne l'impression de prioriser l'esthétique et d'ignorer ou reléguer la sécurité des particuliers résidents au second plan.

Je vous remercie d'avoir pris connaissance de ce qui précède et dans l'attente de votre réponse à ce courrier, je vous prie d'agréer Madame, Messieurs, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P.-R. Mayor', written in a cursive style.

P.-R Mayor



Dossier communal : 501.7

Préverenges, le 30 août 2017

MOTIVATION OPPOSITION / REMARQUEL'enquête publique est ouverte du 1^{er} septembre 2017 au 2 octobre 2017Compétence
(ME) Municipale Etat

Parcelle(s) DP 31 et DP 36	No ECA --	Coordonnées --
Nom de la commune :	Préverenges	
Nature des travaux :	Réaménagement routier	
Situation :	Avenue de Croix-de-Rive	
Propriétaire(s) :	Domaine public communal	
Droit(s) distinct(s) et permanent(s) :		
Auteur(s) des plans :	<ul style="list-style-type: none">• Christe & Gyax Ingénieurs Conseils SA à Yverdon• L'atelier du Paysage Jean-Yves Le Baron Sàrl à Lausanne	

A remplir en caractères d'imprimerie, lisiblement

Motivation de : OPPOSITION / ~~REMARQUE~~ (biffer ce qui ne convient pas)

Le projet ne laisse pas assez de place aux piétons. En période d'affluence, on est souvent contraint d'utiliser la route au plus du trottoir, surtout si on parle de équipements pour le piétons. Les îlots créent des points d'étranglement qui sont beaucoup dangereux. Il convient d'adopter le modèle du chemin Neuf et créer des îlots avec une surface goudonnée, peut-être avec des bancs à fleurs.

Nom : Feltin

Prénom : Ben

Adresse : Ave de Croix de Rive 20

Date : 27.9.2012

Signature :



Dossier communal : 501.7

Prévèrènges, le 30 août 2017

MOTIVATION OPPOSITION / REMARQUE

L'enquête publique est ouverte du 1^{er} septembre 2017 au 2 octobre 2017

Compétence
(ME) Municipale Etat

Parcelle(s) DP 31 et DP 36	No ECA --	Coordonnées --
Nom de la commune :	Prévèrènges	
Nature des travaux :	Réaménagement routier	
Situation :	Avenue de Croix-de-Rive	
Propriétaire(s) :	Domaine public communal	
Drôit(s) distinct(s) et permanent(s) :		
Auteur(s) des plans :	<ul style="list-style-type: none"> Christe & Gygax Ingénieurs Conseils SA à Yverdon L'atelier du Paysage Jean-Yves Le Baron Sàrl à Lausanne 	

A remplir en caractères d'imprimerie, lisiblement

Motivation de : **OPPOSITION / REMARQUE** (biffer ce qui ne convient pas)

Ilôt n°2 Ch. des Pignets. L'emplacement actuel donne entière satisfaction au point de vue visibilité, sécurité pour l'accès au trottoir, sa fonction de modérateur de vitesse et optimale. Il n'y a donc aucune raison de modifier l'emplacement actuel.

Nom *Mayer*
Adresse *Pignets 1*

Prénom : *Gerald*

Date *le 26 sept. 2017*

Signature : *[Signature]*

JACQUIER

JEAN-HUBERT

26 sept. 2017

[Signature]

Pignets 2



Dossier communal : 501.7

Prévèrenges, le 30 août 2017

MOTIVATION OPPOSITION / REMARQUE

L'enquête publique est ouverte du 1^{er} septembre 2017 au 2 octobre 2017

Compétence
(ME) Municipale Etat

Parcelle(s) DP 31 et DP 36	No ECA --	Coordonnées --
Nom de la commune :	Prévèrenges	
Nature des travaux :	Réaménagement routier	
Situation :	Avenue de Croix-de-Rive	
Propriétaire(s) :	Domaine public communal	
Droit(s) distinct(s) et permanent(s) :		
Auteur(s) des plans :	<ul style="list-style-type: none">Christe & Gygax Ingénieurs Conseils SA à YverdonL'atelier du Paysage Jean-Yves Le Baron Sàrl à Lausanne	

A remplir en caractères d'imprimerie, lisiblement

Motivation de : ~~OPPOSITION~~ / REMARQUE (biffer ce qui ne convient pas)

Voir lettre de M. André Zoëll du 25.09.2017

Nom :

Prénom :

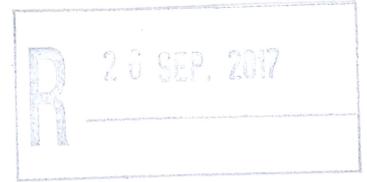
Adresse :

Date :

Signature :

André Zoëll
Ch. du Cloalet 4
1028 Préverenges

Préverenges, le 25 septembre 2017



6)

Municipalité
Rue de Lausanne
1028 Préverenges

Réaménagement de l'Avenue de Croix de Rive – enquête publique du 1.9. au 2.10.2017

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs,

En consultant le dossier d'enquête publique susmentionné, j'ai constaté que le Chemin des Vignes sera déclassé par rapport à l'Av. de Croix de Rive, ce qui est tout à fait justifié.

Par contre, je me demande pourquoi il n'en est pas de même par rapport au Ch. Neuf qui a été déclassé au début de cette année. Donner la priorité au Ch. des Vignes à ce carrefour est très dangereux. Il y a en effet beaucoup plus de circulation qui emprunte dans les deux sens le Ch. Neuf et les véhicules qui descendent depuis la Rte de Genève n'ont aucune visibilité à droite à cause d'une haute haie qui masque complètement le carrefour.

La situation antérieure, avec un stop à l'arrivée du Ch. des Vignes sur le Ch. Neuf, était bien meilleure et nettement plus sécurisante. Ne serait-il pas possible de revenir à cette situation initiale ?

Pour le surplus, l'aménagement prévu de l'Av. de Croix de Rive est bien étudié et sera certainement de nature à améliorer la situation et à réduire la vitesse des véhicules sur cette artère.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs, mes salutations distinguées.

A. Zoëll

hors sujet



Dossier communal : 501.7

Prévèrenges, le 30 août 2017

MOTIVATION OPPOSITION / REMARQUE

L'enquête publique est ouverte du 1^e septembre 2017 au 2 octobre 2017

Compétence (ME) Municipale Etat

Parcelle(s) DP 31 et DP 36	No ECA --	Coordonnées --
Nom de la commune :	Prévèrenges	
Nature des travaux :	Réaménagement routier	
Situation :	Avenue de Croix-de-Rive	
Propriétaire(s) :	Domaine public communal	
Droit(s) distinct(s) et permanent(s) :		
Auteur(s) des plans :	<ul style="list-style-type: none">• Christe & Gyax Ingénieurs Conseils SA à Yverdon• L'atelier du Paysage Jean-Yves Le Baron Sàrl à Lausanne	

A remplir en caractères d'imprimerie, lisiblement

Motivation de : OPPOSITION / REMARQUE (biffer ce qui ne convient pas)

<i>Non lettre ci-jointe</i>

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date :

Signature :

Philipp et Christine Gloor
Chemin des Condémines 19
1028 Préverenges

Préavis Municipal no. 6/17
Demande d'un Crédit de construction de CHF 195'000.- pour le réaménagement
de l'avenue de la Croix-de-Rive

Prise de position personnelle :

- La volonté exprimée par la Municipalité pour l'amélioration de la sécurité piétonne et de rendre à cette Avenue un meilleur aspect esthétique est à priori positive.
- S'il ne fait aucun doute que le remplacement des obstacles en plastique par du définitif avec des plantations marquerait un joli progrès, le projet en question ne tient par contre pas suffisamment compte de l'aspect sécurité, pourtant donné comme l'un des objectifs de ce projet.

Arguments :

Sur la partie inférieure de l'avenue (comprise entre l'intersection de la route du Collège / Chemin des Vignes et l'entrée de la propriété Clottu), la largeur du trottoir, bordure incluse est de 1,40m seulement. Plus en aval, à la hauteur de la propriété Eicher, la largeur du trottoir augmente jusqu'à 1,55m maximum. A noter que la largeur effectivement disponible est par endroits réduite par des plantations débordant sur le trottoir.

La chaussée, quant à elle, présente une largeur de 6.00m (mesuré sur place).

La disproportion entre les espaces disponibles pour les piétons et celle pour les véhicules est donc évidente.

N.B. : Que prévoit le projet pour les cyclistes ?

On peut observer que le croisement des piétons sur le trottoir est trop souvent difficile, voire impossible (Exemples : Personne avec poussette et enfant de bas âge à la main, familles transportant du matériel pour se rendre à la plage, ... etc.) Ceci oblige les gens de dévier sur la chaussée, créant des situations dangereuses, et ce particulièrement les weekends lors d'un trafic intense sur ce «toboggan» de la Croix-de-Rive.

Bien que les ilots prévus rétréciraient de quelque peu la largeur de la route, il est certain que les 4.20m de passage demeurant disponible n'auraient qu'un effet marginal sur l'ardeur de certains automobilistes ! De plus est, que le « slalomage » et tangage des véhicules lors du croisement rendront plus périlleux encore la situation des piétons se trouvant sur la chaussée !

De surcroit, les goulots créés par les ilots du côté trottoir rendraient encore plus compliqué le croisement entre piétons.

La pose de gendarmes couchés serait sans doute la solution la plus économique et la plus efficace pour diminuer la vitesse des voitures.

Vu la faible circulation durant les jours de semaine sur l'avenue, l'intersection av. Croix-de-Rive / ch. des Vignes / rte. du Collège ne pose pas de danger majeur pour les piétons, étant donné que la signalisation et les dispositions prises en faveur des écoliers est suffisante.

Si jugé indispensable malgré tout, on pourrait renforcer la signalisation et/ou un marquage plus visible encore de la surface de cette intersection. - Et ceci à bien moindres coûts que prévus.

Pendant les weekends par contre, lorsqu'il n'y a pas de cours d'école, les piétons se débrouillent généralement sans problèmes à cet endroit (A souligner que la présence d'agents Securitas en sont pour quelque chose). Les travaux (invasifs !) d'un rehaussement de la chaussée dans ce périmètre sont donc du luxe, avec certainement peu d'influence sur l'allure des véhicules.

A remarquer également que l'embouchure du chemin des Condémines sur l'av. de Croix-de-Rive demeurera périlleuse pour les automobilistes. Pour permettre de juger la situation avant de s'engager sur l'avenue, l'automobiliste est obligé d'avancer son véhicule jusqu'à la hauteur de la bordure du trottoir, barrant ainsi net le passage aux piétons. Gare aux rollers et tricycles qui dévalent en direction de la plage ! (La pose de miroirs, en face en bordure du vignoble, pourraient désamorcer le danger d'une collision.).

A remarquer que la chicane, telle que placée actuellement à cet endroit, a l'avantage de « pousser » le trafic des véhicules circulant sur la Croix-de-Rive vers le bord opposé, augmentant ainsi la marge de sécurité. Le positionnement du nouvel îlot-jardinier (prévu plus en amont) par contre aurait comme conséquence que les véhicules devraient précisément se croiser à la hauteur du chemin des Condémines !

En résumé, ce projet ne remplit que partiellement les objectifs visés. Afin que l'objectif soit atteint, il ne fait aucun doute qu'un élargissement du trottoir et simultanément un rétrécissement de la chaussée sont indispensables. Une telle œuvre aurait certes un coût bien plus élevé, mais en réalisant le projet tel que proposé, pour un montant d'environ CHF 200'000.- (!), nous risquons de saborder un éventuel futur projet répondant à l'ensemble des critères.

Il est également à souligner que nous avons vécus des décennies avec la situation actuelle. Afin de bien faire, mieux vaut donc se laisser encore un peu de temps !

Pour toutes les arguments évoqués, les soussignés s'opposent à la réalisation du projet tel que présenté.

Préverenges, le 29 septembre 2017



Philipp Gloor



Christine Gloor



Dossier communal : 501.7

Prévèrenges, le 30 août 2017

MOTIVATION OPPOSITION / REMARQUE

L'enquête publique est ouverte du 1^{er} septembre 2017 au 2 octobre 2017

Compétence
(ME) Municipale Etat

Parcelle(s) DP 31 et DP 36	No ECA --	Coordonnées --
Nom de la commune :	Prévèrenges	
Nature des travaux :	Réaménagement routier	
Situation :	Avenue de Croix-de-Rive	
Propriétaire(s) :	Domaine public communal	
Droit(s) distinct(s) et permanent(s) :		
Auteur(s) des plans :	<ul style="list-style-type: none"> Christe & Gyax Ingénieurs Conseils SA à Yverdon L'atelier du Paysage Jean-Yves Le Baron Sàrl à Lausanne 	

A remplir en caractères d'imprimerie, lisiblement

Motivation de : ~~OPPOSITION~~ / ~~REMARQUE~~ (biffer ce qui ne convient pas)

- 1) la sécurité n'est pas du tout améliorée ni pour les piétons ni pour les cyclistes, trottoir trop étroit!
- 2) aucune amélioration de la gestion du trafic pendant l'été pour diminuer les nuisances des riverains et le nombre des véhicules!
- 3) la sécurité des élèves traversants à la hauteur du carrefour ch. des Vignes - Croix-de-Rive n'est pas améliorée! → 4)

Nom : Summermatter
Götz Summermatter
Adresse : Av. de Croix-de-Rive 12
Date : 02.10.17

Prénom : Markus
Marion
1028 Prévèrenges
Signature :

[Signature]
Markus Summermatter

4) les voitures qui doivent s'arrêter devant les îlots vont accélérer après ce qui augmente le bruit surtout dans la montée avant le carrefour entre les murs.

5) just pour embellir sans aucun autre effet (sécurité, nuisances pour les riverains) les coûts seraient trop conséquents.